

L'Est du Tchad : une zone victime des armes non contrôlées !

Présenté par Abderamane Ali Gossoumian

Coordinateur du Réseau pour la Promotion
de la paix et de la Citoyenneté au Tchad

BP 5417 N'Djamena Tél +23566294865

Email : abdel_gos@yahoo.fr

Vaste territoire de 1 284 000 kilomètres carrés, le Tchad est l'un des pays de la bande sahélienne qui a connu une histoire particulière. L'histoire politique de ce pays est marquée en effet par de longues années de crises politico-armées et de violences meurtrières. Ces conflits récurrents sont en grande partie le fait d'une lutte acharnée pour l'accès et le contrôle du pouvoir d'Etat. Les multiples actions politico-armées enregistrées dans le pays l'illustrent à suffisance.

L'ingérence des pays voisins, notamment celle de la Libye et du Soudan, a représenté également une source d'instabilité politique au Tchad. C'est ainsi que l'occupation de la bande d'Aozou, en 1972, a engagé le pays dans une guerre contre la Libye de Kadhafi. Une guerre de reconquête territoriale qui a duré près d'une décennie et fait du Tchad une espèce de « poudrière ».

En plus de ces conflits, depuis 2005, le déclenchement du conflit au Darfour, a favorisé une présence des hommes armés, en mobilité entre la zone orientale du Tchad et l'ouest du Soudan. D'autre part, plusieurs groupes rebelles tchadiens se sont successivement installés dans cette partie du Tchad. Du coup, les trois principales régions orientales à savoir : le Ouaddaï, le Wadi Fira et le Sila, ont été affectées par les violences armées. Certes, le calme est revenu, mais les populations de ces régions continuent de subir les effets néfastes des armes jusqu'à aujourd'hui.

En effet, la situation d'instabilité, ainsi que la porosité des frontières, ont favorisé le transfert et la circulation incontrôlée d'armes de tous les calibres. Des pistolets, des kalachnikovs, ainsi que diverses munitions, sont vendus à vil prix dans les marchés villageois. Ce type de commerce informel et illégal est souvent tenu par des civils. Le rapport de la mission de la société civile tchadienne de 2009, effectuée dans l'est du pays, confirme bien ce fait. Il faut aussi noter que certains leaders de groupes rebelles, pour asseoir leurs politiques clientélistes, n'ont pas hésité à distribuer à leurs proches, des armes pour combattre les « ennemis ».

En conséquence, les groupes rebelles en ont profité pour renforcer leurs capacités guerrières. De nombreux civils ont acquis des armes frauduleusement et les ont utilisées pour se faire justice eux-mêmes, ou bien pour se neutraliser dans une totale impunité. C'est ainsi que des affrontements armés se sont multipliés, provoquant une insécurité quasi-permanente. Par ailleurs, les antagonismes intercommunautaires se sont exacerbés, particulièrement l'opposition entre paysans sédentaires et éleveurs nomades. Quatre-vingt pour cent des régions administratives sont affectées par ce type de conflit meurtrier. Alors que, jusqu'à une période récente, éleveurs et cultivateurs vivaient en harmonie dans le même terroir, l'apparition d'une nouvelle catégorie d'éleveurs constituée de chefs militaires, l'absence de couloirs de

transhumance bien définis, l'abandon des mécanismes traditionnels de résolution des différends sont autant d'éléments qui aggravent le problème.

Cette situation difficile a provoqué le départ de milliers de vieillards, de femmes et d'enfants ; ces derniers sont contraints, par la violence armée, à quitter leurs villages pour se réfugier dans les montagnes et dans les localités voisines.

La question des ALPC devient donc un enjeu majeur pour la paix dans cette région et, par ricochet, pour le Tchad entier. Elle a fait l'objet de débats au sein du parlement. La société civile tchadienne, elle aussi, a interpellé les institutions en charge de la sécurité quant à la nécessité de lutter contre les ALPC à travers les villes et les campagnes. En 2009, dans le but de renforcer les opérations de routine, notamment les fouilles et les contrôles routiers, le Gouvernement a institué par décret un Commandement de forces mixtes mobiles de désarmement, le CFMMD. Cette structure militaire a engagé un travail de désarmement des civils et de ramassage des armes sur l'ensemble du territoire tchadien. Plus de 20 000 armes ont été récupérées durant les deux dernières années. Ce résultat demeure néanmoins faible, car selon une évaluation faite par le PCASED du Programme des Nations pour le Développement (PNUD) en 2002, entre 500 000 à 1 000 000 des ALPC seraient en circulation au Tchad.

Le faible rendement du CFMMD montre également les limites de la politique gouvernementale en matière de lutte contre les ALPC. Sur le plan de la législation, les insuffisances sont notoires, car le décret sur le port d'armes date de 1967. Celui-ci n'a pas connu une réactualisation, plus de quatre décennies après sa signature.

Il est donc important que le Tchad s'attèle à combler le vide et à réaliser l'harmonisation des textes de lois nationaux avec les instruments juridiques supranationaux. La mise en œuvre de la Convention de Kinshasa devait permettre de résoudre le problème. Malheureusement, au Tchad, le processus de ratification de la Convention a du plomb dans l'aile. La lenteur administrative est identifiée comme le facteur principal. Toutefois, il semble exister d'autres enjeux de nature politique ou stratégique qui freineraient la ratification de cette convention.

Les organisations de la société civile ont mené un plaidoyer auprès des parlementaires et du gouvernement pour amener à ratifier la Convention. On peut noter, entre autres, la sensibilisation organisée par le Réseau d'Action sur les Armes légères en Afrique Centrale (RASALAC) à l'endroit de la Commission Défense et Sécurité de l'Assemblée nationale tchadienne et du Ministère de la sécurité publique. De même, depuis deux ans, l'initiative du Réseau pour la promotion de la paix et de la

citoyenneté au Tchad (REPPACT) lors de la Semaine mondiale d'action contre la violence armée contribue à informer l'opinion nationale les méfaits des ALPC, ainsi que la nécessité pour le Tchad de ratifier la Convention de Kinshasa. Bien que la mobilisation de la société civile demeure encore faible par rapport l'enjeu que constitue les ALPC, elle fera bouger les lignes petit à petit. Par conséquent, la ratification de la Convention de Kinshasa sera inéluctable d'ici les prochaines sessions parlementaires en 2013.